Politique d'exclusion des armements controversés

FINANCE

Février 2023

DÔM FINANCE
39 RUE MSTISLAV ROSTROPOVITCH
75017 PARIS

WWW.DOM-FINANCE.FR

Sommaire

Préambule 3
Définition d'une arme controversée 4
Listes des armes concernées 4
Critères définissant l'implication d'une société 5
Champ d'application 5
Identification des sociétés impliquées 5
Source d'information 5
Liste d'exclusion 6
Mise à jour 6
Implémentation 6

Préambule

DÔM Finance est une société de gestion d'actifs entrepreneuriale et indépendante, agréée par l'AMF sous le numéro GP04000059, spécialisée dans la gestion d'OPCVM destinés aux investisseurs professionnels et particuliers. Conscient de l'importance des enjeux extra-financiers pour l'intérêt de de ses porteurs, ce document présente les conditions dans lesquelles Dôm Finance entend exclure de ses investissements les sociétés impliquées dans des activités d'armements controversés détenues par les OPC dont elle assure la gestion.

Par souci de confiance et de transparence aussi bien pour nos porteurs que pour les sociétés cotées détenues dans nos portefeuilles, à partir de 2020, Dôm Finance s'est engagé à publier et à mettre à jour annuellement une liste d'exclusion. Cette liste est mise à disposition sur notre site internet. Les investisseurs peuvent également l'obtenir sur simple demande.

Compte tenu de la situation politique, des tensions géopolitiques dans certaines parties du monde et de la résurgence de conflits en 2022, Dôm Finance reconnait la nécessité du financement continu dans le secteur de la défense et de l'armement. En effet, nul ne remet en cause l'utilisation des armes par un état démocratique pour assurer une sécurité nationale et assurer la paix. Par ailleurs, ce secteur qui représente plus de 200 000 emplois en France joue un rôle indispensable dans l'économie. Néanmoins, le secteur de l'armement regroupe des activités qui peuvent être en violation des Droits de l'Homme et du droit international. L'utilisation de certaines armes controversées ou non-conventionnelles peut avoir des conséquences graves sur des populations ainsi que des territoires, aussi bien en période de conflit que de paix. Certains types d'armes peuvent causer des dégâts disproportionnés et excessifs, ou constituer une menace sur le long-terme y compris après une période de conflit, dont les victimes en première ligne sont généralement les populations civiles.

Définition d'une arme controversée

Une arme est dite « controversée » lorsqu'elle est soumise à une des conditions suivantes :

- L'arme est aveugle dans son action, c'est-à-dire qu'elle touche aussi bien des populations civiles que militaires sans discernement ;
- L'arme dispose d'effets disproportionnés, excessifs, causant des souffrances excessives et des mutineries profondes ;
- L'arme est mentionnée et signalée comme « illégale » dans des traités, conventions ou accords internationaux, on dit alors que l'arme visée est **non-conventionnelle**.

Listes des armes concernées

Les Mines Anti-Personnel (MAP) ainsi que les Armes à Sous-Munitions (ASM) sont les plus fréquemment exclues. Elles visent sans discernement les populations civiles et militaires, leurs effets sont disproportionnés et causent des souffrances et des mutineries excessives. Par ailleurs, le financement de ces armes est illicite suivant les conventions d'Ottawa en 1997 et d'Oslo en 2008 ratifiées par la France respectivement en 1998 et 2009.

Cependant, Dôm Finance ne se limite pas à l'exclusion de sociétés impliquées dans des armes controversées, c'est-à-dire aux Mines Anti-Personnel et aux Armes à Sous-Munitions dans cette présente politique. En effet, Dôm Finance considère certains autres types d'armes comme étant non-conventionnels ; c'est le cas des armes biologiques et chimiques visées par le protocole de Genève datant de 1925, la Convention sur interdiction des armes biologiques et la Convention sur les armes chimiques. Enfin, les armes à laser aveuglantes, les armes incendiaires, les armes à éclats non-localisables, les armes nucléaires et l'uranium appauvri sont également considérées par Dôm Finance comme des armes dites « non-conventionnelles ». Que ce soit par aveuglement, brûlures, mutineries diverses via des éclats non-localisables, ou encore par l'utilisation de l'uranium qui inflige des conséquences humanitaires catastrophiques sur le long terme ; toutes ces armes causent des souffrances excessives ou injustifiées aux combattants et peuvent également toucher sans distinction les populations civiles, y compris en période d'apaisement de tensions.

Pour synthétiser, cette présente politique d'exclusion d'armes controversées et non-conventionnelles vise à exclure les entreprises impliquées dans :

- Les Armes à Sous-Munitions (ASM)
- Les Mines Anti-Personnel (MAP)
- Les armes biologiques
- Les armes chimiques
- Les armes à laser aveuglantes
- Les armes incendiaires
- Les armes à éclats non-localisables
- Les armes nucléaires
- Les armes à uranium appauvri

Critères définissant l'implication d'une société

Sous recommandation de l'AFG, Dôm finance considère qu'une société est impliquée dans la mise au point, la fabrication, la production, l'acquisition, le stockage, la conservation, l'offre, la cession, l'importation, l'exportation, le commerce, le courtage, le transfert et l'emploi d'armes controversées lorsqu'elle a une évidence marquée dans mise au point, la fabrication, la vente, … d'armes ou de composants qui sont des éléments dédiés à ces armes.

Par ailleurs, Dôm Finance considère qu'une entreprise est impliquée dans la mise au point, la fabrication, la production, l'acquisition, le stockage, la conservation, l'offre, la cession, l'importation, l'exportation, le commerce, le courtage, le transfert et l'emploi d'armes controversées, lorsqu'elle détient 50% ou plus du capital d'une société tel que défini ci-dessus.

Dôm Finance privilégie l'approche d'exclusion des armes controversées la plus exigeante que nous pouvons mettre en place : une approche zéro tolérance. Dôm finance s'engage à exclure de ses investissements toutes les entreprises ayant un lien direct avec l'une des armes potentiellement controversées. Cas particulier, les composants des plates-formes de livraison, tels que les camions, avions, les châssis, plateformes sur lesquels les lanceurs sont montés sont traités différemment. Dôm Finance considère ce lien comme accessoire car il est très éloigné d'une implication directe dans les armes à sous-munitions, c'est le cas par exemple de l'avion de chasse F-15 de Boeing qui avait la capacité de voler avec des armes à sous-munitions.

Une entreprise dont seulement centime de chiffre d'affaires dépend d'une activité liée aux armes controversées est directement exclue de l'univers d'investissement, sans dérogation, ni cas particulier.

Champ d'application

Cette présente politique d'exclusion s'applique à l'ensemble de la gestion de Dôm Finance (fonds et mandats), sauf exception des fonds de fonds où les autres sociétés de gestions peuvent avoir une politique d'exclusion différenciante.

Le champ d'application couvre par ailleurs l'ensemble des actions et des obligations, mais aussi les produits dérivés dont le sous-jacent principal est une société faisant partie de la liste d'exclusion.

Identification des sociétés impliquées

Source d'information

L'ensemble de l'information relative aux armes controversées et non-conventionnelles émane de notre prestataire de données extra-financière MSCI ESG RESEARCH. Les données viennent de sources fiables qui peuvent provenir de rapports de publications fiables de l'industrie aérospatiale et de la défense, des contrats publics ou des sites web militaires officiels, de confirmation directe de l'entreprise ou de site web de la société ou encore de documents relatifs aux produits ou au marketing.

Lors du choix du niveau d'exigence que nous souhaitons mettre en place, nous avons le choix parmi trois niveaux d'analyse distincts :

- Ciblé : Exclusion uniquement des entreprises dont l'activité principale est liée aux armes à sous-munitions, aux mines anti-personnel et aux armes biologiques ou chimiques.
- Tolérance minimale : Exclusion des entreprises ayant une implication majeure ou secondaire dans les armes à sous-munitions, les mines anti-personnel, les armes biologiques ou chimiques, les armes nucléaires et les armes à l'uranium appauvri.
- Aucune tolérance : Exclusion de toutes les entreprises ayant un lien quelconque avec l'une des armes potentiellement controversées

Dôm Finance a choisi le niveau d'exclusion le plus exigeant au regard des armes controversées et non-conventionnelles, le niveau zéro tolérance définit ci-dessus.

Liste d'exclusion

À la suite de la collecte des données extra-financières des sociétés impliquées dans les armements controversés, Dôm Finance élabore une liste des sociétés concernées. En toute transparence cette liste est publiée publiquement sur notre site internet.

Mise à jour

Dans ses systèmes d'informations, Dôm finance met à jour les données relatives aux armes controversées et non-conventionnelles de manière mensuelle. A minima douze fois par mois ces données sont rafraichies.

La liste des exclusions des armes controversées et non-conventionnelles est mise à jour annuellement sur notre site internet. Cependant, tout porteur de parts des OPC, délégataire de mandat discrétionnaire gérés par Dôm Finance ou prospect qui en ferait la demande, recevra la liste mise à jour des excusions.

Implémentation

Une liste dressant l'ensemble des sociétés concernées par les armements controversés est réalisée grâce à la recherche de notre prestataire de données. Ces données sont implémentées directement et mises à jour régulièrement dans notre système front to back OZMOZE. Un contrôle des risques supplémentaire est réalisé afin de s'assurer qu'aucune société de la précédente liste ne figure dans nos investissements.

MAJ : 23/02/2023

DÔM FINANCE
39 RUE MSTISLAV ROSTROPOVITCH 75017 PARIS
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL SOCIAL DE 1 024 302€
RCS PARIS B 479 086 472 | N° ORIAS 14004696
AGRÉMENT AMF : GP04000059

WWW.DOM-FINANCE.FR